

plus en plus précieux, de coopération et de consultation qui sont le propre du Commonwealth de nos jours.

La *Direction des institutions francophones* est chargée des relations multilatérales du Canada avec les pays, les institutions ainsi que les associations internationales privées de la Francophonie, cette vaste communauté intellectuelle répartie dans plus d'une trentaine de pays du monde.

Au plan gouvernemental, elle collabore ainsi à la formulation et à l'application de la politique multilatérale du Canada à l'égard des pays francophones, et à la coordination de l'apport canadien aux institutions francophones intergouvernementales et à leurs programmes. Depuis 1970, la Francophonie s'est donné un instrument d'action dans l'Agence de coopération culturelle et technique qui groupe 24 pays membres, un État associé et un gouvernement participant, le Québec. La Direction coordonne la formulation de la position canadienne aux délibérations des organes de l'Agence et assure la participation du gouvernement fédéral et des provinces intéressées aux programmes et activités de l'Agence.

Elle coordonne également la participation fédérale et provinciale aux deux grandes conférences francophones dont le Canada est membre, soit la Conférence des ministres de l'éducation et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française.

Au plan privé, elle assure la liaison avec les associations et organismes internationaux privés au sein de la Francophonie et leur apporte son concours afin de promouvoir une participation efficace et représentative du Canada.

Bureaux administratifs

Les *bureaux administratifs* forment le dernier élément de la structure de l'administration centrale. Ce sont: le Bureau des communications et des services généraux, le Bureau des finances et de l'administration et le Bureau du personnel. Ces bureaux de soutien administratif s'occupent de faire fonctionner les rouages des opérations extrêmement étendues du Ministère et, en collaboration avec les bureaux géographiques, contribuent à en gérer les ressources.

Le *Bureau des communications et des services généraux* comprend la Direction des services centraux, la Direction des services de la bibliothèque, la Direction des archives et la Direction des télécommunications.